

Réforme du bac : défendre l'évaluation en contrôle continu

Synthèse

Martin Andler,
*Coordonnateur du pôle
Enseignement supérieur
de Terra Nova*

Armelle Nouis,
*Provisoire d'un lycée
général à Paris*

Marc-Olivier Padis,
*Directeur des études de
Terra Nova*

Régine Paillard,
*Provisoire d'un lycée
professionnel à Paris*

Françoise Sturbaut,
*Provisoire d'un lycée
général et
technologique à Paris*

24 janvier 2018

En juin 2016, Terra Nova a présenté ses propositions pour « sauver le bac ». En pointant la lourdeur du cérémonial national, nous proposons une refonte complète des deux dernières années du lycée (notre sous-titre : « Quatre semestres pour certifier et orienter ») afin de mieux préparer nos jeunes à l'enseignement supérieur. Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé sa volonté de réformer le baccalauréat et a mandaté une commission de réflexion présidée par Pierre Mathiot pour lui faire de recommandations. Après avoir été auditionnés par cette commission, nous avons souhaité apporter un complément à nos réflexions sur la réforme du bac, en soulignant en particulier la nécessité d'introduire une part significative de contrôle continu dans la validation des années lycée. C'est un point clé de la réforme, sans lequel on risque en effet d'alourdir encore plus le baccalauréat actuel et de gaspiller ainsi de précieuses ressources institutionnelles, sans vraiment rompre avec un « bachotage » complètement contre-productif du point de vue des apprentissages et de la formation.

Dans un sondage récent sur la réforme du baccalauréat, 75 % des personnes interrogées se déclaraient favorables à un renforcement du contrôle continu¹. Le contrôle continu est le mode normal de validation des acquis dans l'Éducation nationale, de l'école primaire au lycée. Le contrôle continu est, en outre, ce qui détermine aujourd'hui l'orientation des bacheliers dans l'enseignement supérieur puisque les dossiers des élèves sont traités avant les épreuves du bac. Pourtant, le contrôle continu suscite aussi des réserves, qui expliquent en partie le maintien et l'alourdissement progressif des épreuves du baccalauréat, malgré les pesanteurs, le coût et l'inefficacité pédagogique de cette modalité de contrôle. Quelles sont ces réticences ?

Elles sont de deux ordres. La première concerne les inégalités attachées à cette modalité de contrôle. La seconde tient aux éventuelles pertes de chance que ces inégalités peuvent induire pour des lycéens dans leur accès au supérieur. Examinons-les successivement, dans un contexte où les épreuves du baccalauréat ont, à l'heure actuelle, un poids pratiquement nul pour l'accès aux filières post-bac concurrentielles, puisque les décisions d'admission sont prises *avant* l'examen.

1. INÉGALITES À L'INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS ET ENTRE EUX

Les inégalités provoquées par le contrôle continu peuvent prendre deux formes. Tout d'abord, des inégalités à *l'intérieur* des établissements. Tous les enseignants ne notent pas de la même manière, les élèves craignent d'être « défavorablement connus des services » ou de subir un passif lié à leur attitude ou à des incompatibilités de caractère. Ensuite, des inégalités *entre* établissements : la localisation géographique, le recrutement social, la réputation... forment des hiérarchies entre établissements qui se traduisent par des opportunités d'orientation différentes. Ces réputations sont néanmoins implicites et ne font pas l'objet d'une objectivation donnant une base de reconnaissance, c'est-à-dire de correction éventuelle fondée sur une méthodologie partagée et transparente. À l'inverse, la tradition égalitariste de l'école française (ou, devrait-on dire, l'idéologie égalitariste, qui est d'autant plus forte que le système est, en réalité, profondément inégalitaire) rend toujours

¹ Sondage Elabe pour *Les Échos*, l'Institut Montaigne et Radio Classique, 30 novembre 2017.

difficile un traitement objectif de ces inégalités territoriales de l'école (en dehors des dispositifs particuliers, REP et REP+, qui ne concernent pas les lycées).

Ces réticences justifient à nos yeux de ne pas renoncer complètement à la modalité de l'examen national de fin d'année. L'attachement aux épreuves du bac, pour des raisons surtout historiques et symboliques, ne doit pas être sous-estimé : c'est une sorte de rite de passage inscrit dans les mémoires familiales et générationnelles, auquel la société française n'est pas prête à renoncer. Toutes les disciplines, en outre, pèsent pour se voir « reconnues » à travers l'épreuve nationale. Dans notre proposition de mixer contrôle continu et examen terminal, aucune ne serait sacrifiée puisque les élèves auraient le choix, pour chaque discipline, de choisir entre l'examen continu ou terminal. Cependant, cet attachement ne doit pas occulter les difficultés réelles du bac actuel, une épreuve dont l'institution ne maîtrise plus la lourdeur et qui risque chaque année l'accident industriel. La question est donc de trouver le bon équilibre entre examen en contrôle continu et examen sous forme d'épreuve nationale terminale en conciliant l'égalité de traitement et la personnalisation des parcours.

On peut imaginer des dispositifs pour éviter les disparités dans les évaluations à l'échelle d'un établissement. Ils existent d'ailleurs déjà : il suffit d'anonymiser les copies et de les échanger entre professeurs d'une même discipline à l'intérieur de l'établissement. On peut aussi, comme le proposait le rapport de 2011 des Inspections sur la réforme du bac², formaliser les procédures d'évaluation (nombre de notes, types d'épreuve, pondération de chaque épreuve dans la note finale) et les faire valider par les conseils pédagogiques des établissements, le tout supervisé par les Inspecteurs pédagogiques régionaux. On peut aussi s'inspirer du système mis en place récemment en Allemagne (pour lutter précisément contre les disparités entre *Länder* observées pour l'épreuve de l'Abitur), de banques d'épreuves, validées à l'échelle de l'académie, dans lesquelles les enseignants peuvent piocher.

Il apparaît sans doute plus difficile de lutter contre les inégalités entre établissements. Cela n'est pourtant pas impossible, d'autant que tout le monde est bien forcé aujourd'hui de

² Laurent Buchaillat, Marc Fort, François-Roger Gauthier, Stéphane Kesler, Paul Mathias, Matthieu Olivier, Remi Steiner, « Propositions pour une évolution du baccalauréat », décembre 2011.

s'accommoder d'une situation où l'on a appris à tenir compte et à compenser de manière informelle les effets des inégalités qui, sans être reconnues, sont tacitement admises à toutes les échelles du système. Mais il faut bien cerner le problème. En soi, le fait qu'il existe des écarts de notes entre établissements n'est pas forcément pénalisant pour les élèves. Car les élèves des établissements les plus réputés ont des notes moyennes plus basses que ceux des établissements moins cotés, ce qui peut constituer une sorte d'équilibre par compensation (voir le cas des établissements allemands, encadré). En ce qui concerne l'espérance de valider le bac, cela n'a donc guère d'incidence. En outre, avec un taux de réussite au bac s'approchant de 100 % pour les élèves de ces lycées plus réputés dans les séries générales, l'enjeu est extrêmement faible.

La vraie difficulté est que les lycéens sont mis en concurrence pour l'accès à l'enseignement supérieur non seulement pour les filières sélectives mais aussi pour les filières en tension (droit, STAPS, PACES, psychologie). Remarquons à nouveau que c'est déjà le cas. C'est pourquoi l'objectif que nous ne devons pas perdre de vue est que les lycéens entrant dans le supérieur y aient été véritablement préparés. On ne peut pas se satisfaire de la normalisation de l'enseignement par un examen terminal ayant vocation à admettre une très grande majorité des candidats, très peu indicatif d'un niveau adéquat dans les disciplines principales nécessaires à la réussite de chaque étudiant dans la filière qu'il aura choisie. Avec la réforme du bac, l'occasion est donnée de reconnaître pleinement au contrôle continu le rôle qu'il joue dans l'évaluation et le parcours des élèves et d'établir des garde-fous qu'il n'a pas aujourd'hui.

Que faire ? On peut imaginer de pondérer les notes obtenues par l'étudiant par un coefficient lié à son établissement. Cela ne signifie pas changer sa note mais, au moment de l'évaluation, affecter cette note d'une modulation liée aux résultats d'ensemble de l'établissement. Le rapport des Inspections (2011) propose de créer cette pondération en évaluant le parcours des étudiants dans le supérieur : leur niveau de réussite donnant une indication fiable sur la qualité de leur préparation au lycée (même s'il néglige les inégalités sociales qui affectent la réussite : inégalité d'accès au logement proche du lieu d'étude, insuffisance des bourses, etc.). Ce système, certainement valable du point de vue de l'indicateur retenu (la réussite dans le supérieur), impose un recul de plusieurs années, long à mettre en place, et aurait un effet d'inertie de quelques années. Plus simplement, si l'on

retient l'hypothèse de mixer contrôle continu et examen terminal, on peut comparer dans chaque établissement la moyenne des notes obtenues par les élèves de l'établissement dans une matière à l'examen national à la moyenne des notes obtenues par le même établissement dans la même matière en contrôle continu et opérer une modulation. Cela a été fait un temps pour l'affectation des élèves de collèges en lycée par le premier Affelnet (logiciel d'affectation des élèves de troisième utilisé à Paris). Ce système aurait l'avantage de pouvoir se faire en année courante et de s'ajuster, au besoin, année après année. Avec deux perspectives complémentaires : a) inviter les établissements qui présentent des écarts atypiques à la moyenne à corriger leurs standards d'évaluation ; b) construire un référentiel commun d'évaluation qui donnerait une base plus objective pour l'évaluation des dossiers des lycéens dans l'orientation post-bac.

Si l'on mixe, comme nous le préconisons, l'évaluation en contrôle continu et l'évaluation en contrôle terminal, quel serait le poids respectif de ces deux modalités d'épreuve dans l'évaluation des lycéens ? Mettons tout d'abord de côté l'éducation physique et sportive (EPS) qui est évaluée aujourd'hui et qui restera en contrôle continu, ainsi que les travaux personnels encadrés (TPE) qui visent déjà à évaluer autrement, en particulier en s'intéressant aux compétences des élèves. Si l'on maintient quatre épreuves en contrôle final, comme nous le proposons dans notre rapport, on peut considérer que le contrôle continu pèsera entre le tiers et la moitié de la note finale, en fonction des épreuves que l'élève choisira de passer en épreuve finale.

Par exemple, un élève se destinant à des études d'économie pourrait passer en contrôle continu, outre le TPE, l'histoire-géographie, les sciences, les deux langues vivantes et l'épreuve de spécialité (économie approfondie) soit 16 coefficients sur 36³. Un élève de profil scientifique spécialité physique-chimie pourrait prendre en contrôle continu, outre le

³ On peut se faire une idée avec une simulation partant du bac tel qu'il est aujourd'hui. En ES, le total des coefficients est actuellement de 36. Pour un élève qui passerait en épreuve finale le français (4), la philosophie (4), les sciences économiques et sociales (7+2 en spécialité) et les mathématiques (5), on obtient un coefficient de 22. Reste à passer en contrôle continu : l'EPS (2), l'histoire-géographie (5), les sciences (2), la langue vivante 1 (3) et la langue vivante 2 (2), c'est-à-dire 14. Les travaux personnels encadrés et les options comptent au-delà de la moyenne, et n'entrent donc pas dans le calcul.

TPE, l'histoire-géographie, les deux langues vivantes, les SVT et l'épreuve de spécialité de physique-chimie. Il réunirait avec ces épreuves 18 coefficients sur 38⁴.

On peut donc facilement imaginer un équilibre dans lequel le contrôle continu ne pèserait jamais plus de la moitié du résultat final (ce qui est déjà le cas pour le brevet). Si l'on peut limiter l'impact du contrôle continu sur le résultat final, le gain en termes d'organisation, en revanche, est énorme, et en termes pédagogiques également. Le contrôle continu permet en outre au professeur d'évaluer à travers différentes épreuves toutes les compétences de l'élève, l'oral et l'écrit pour les langues, les capacités expérimentales pour les sciences... sans multiplier les épreuves au bac, comme on le fait actuellement. Enfin, un mérite du contrôle continu est de permettre de mesurer la progression des élèves. Il ne donne pas seulement une photographie du niveau acquis dans la scolarité mais il restitue l'enchaînement des images et donne une idée plus juste des atouts des élèves et de leur potentiel de progression. Dans la mesure où le bac ne doit pas seulement sanctionner un niveau mais préparer l'accès au supérieur, le contrôle continu, parce qu'il évalue plus fidèlement les parcours, aidera à accompagner les élèves dans leur orientation.

2. ÉGALITÉ DES CHANCES DANS L'ACCÈS AU SUPÉRIEUR

La deuxième grande question posée est celle des pertes de chance pour un lycéen. Ici, il faut examiner les différents cas de figure possibles. Quel est le risque qu'un lycéen obtienne une orientation moins conforme à ses capacités et à ses aspirations dans le supérieur avec un contrôle continu plutôt qu'avec un contrôle terminal ? A priori, le risque est tout simplement nul par rapport à aujourd'hui puisque l'examen de son dossier a lieu avant les épreuves du bac. Mais qu'en sera-t-il demain avec « Parcoursup » ?

- Les filières sélectives ont déjà l'habitude d'examiner les profils des élèves sur dossier, à partir des notes en contrôle continu, et savent, par des méthodes propres mais qui ne sont pas mutualisées, moduler leur jugement sur les capacités de l'élève en fonction de son parcours scolaire. Dans les cas où la compétition est la plus forte, par exemple pour les classes préparatoires, les

⁴ En S, le total de coefficients est de 38. Pour un élève qui choisirait en contrôle final le français (4), la philosophie (3), la physique-chimie (6) et les mathématiques (7+2), on obtient 22. En contrôle continu, l'histoire-géographie (3), la langue vivante 1 (3), la langue vivante 2 (2) et les sciences de la vie et de la terre (6) rassembleraient un total de 14 coefficients.

établissements sélectifs tiennent compte du lycée d'origine pour comparer les dossiers. Il s'agit le plus souvent de repérer une capacité de progresser et de réussir plutôt que de valider un seuil de niveau scolaire.

- L'université doit commencer, dans le nouveau dispositif, à construire ses propres jugements, pour repérer les étudiants qui ont besoin de soutien et de remédiation. Pour rassurer les élèves et leur famille, qui sont légitimement attachés à bénéficier de la meilleure orientation possible, il faut prévoir une possibilité de recours individuel avec examen du dossier, au cas où les demandes prioritaires d'orientation ne débouchent pas favorablement.
- Les élèves potentiellement lésés seraient ceux qui réalisent une surperformance à l'examen terminal par rapport à leur moyenne en contrôle continu. Cela peut indiquer une bonne capacité de mobilisation le jour de l'épreuve. Cela peut aussi indiquer un sous-investissement scolaire au cours de l'année et un manque de régularité dans le travail. Faut-il vraiment défendre cette stratégie du bachotage ? La valeur formative du contrôle continu est plus grande et c'est elle qu'il faut favoriser puisque l'enjeu est de préparer les lycéens à la poursuite de leur formation dans le supérieur.

En outre, l'objectif général est justement de changer de logique et d'attitude vis-à-vis des épreuves. La réforme du bac ne vise pas seulement, même si c'est important, un allègement de l'organisation. Elle vise aussi et surtout à sortir du bachotage, à réduire le culte de la note et à consacrer davantage de temps à l'orientation et à la construction du parcours de l'élève. Pour cela, il faut combiner responsabilisation et accompagnement : responsabiliser les élèves en leur faisant choisir les disciplines et les épreuves qu'ils veulent passer pour finir le lycée et accéder au supérieur. Et accompagner les parcours, avec un tutorat plus proche et plus continu dès l'année de première.

Dans tous les cas, il faut redire que les enseignants, parce que c'est leur vocation et leur responsabilité, s'efforcent de valoriser le potentiel des élèves et d'accompagner leurs apprentissages et leur parcours. Au moment où les élèves se trouvent dans des années décisives de formation et d'orientation, l'institution scolaire doit les accompagner et les aider

à formuler leurs choix et rassurer les familles qui souhaitent légitimement le meilleur avenir pour leurs enfants.

Le cas de l'Allemagne

Le baccalauréat général allemand, Allgemeine Hochschulreife, surnommé Abitur, est organisé de manière spécifique à chaque région (*Land*), l'éducation étant une compétence régionale. Dans toutes les régions sauf une, il y a un examen commun (au niveau de la région), écrit ou oral, dans cinq matières. Pour les examens écrits, il y a une double correction. Pour les oraux, le jury est composé de trois enseignants. Les autres notes qui contribuent à l'Abitur sont attribuées au sein des lycées.

Incontestablement, le niveau de l'Abitur dépend du lycée, mais la conséquence est exactement inverse de ce que certains craignent pour la France : comme il est plus difficile d'obtenir les meilleures notes dans les lycées plus sélectifs, les élèves peuvent avoir intérêt à changer de lycée pour aller dans un lycée où la concurrence est moins rude, et ils le font effectivement. En effet, dans les filières universitaires en tension, celles où il y a une sélection, la note de l'Abitur est le critère principal (la meilleure note est 1, ensuite on descend : 1,2 est encore excellent ; 1,4 un peu moins... puis 2, etc.).